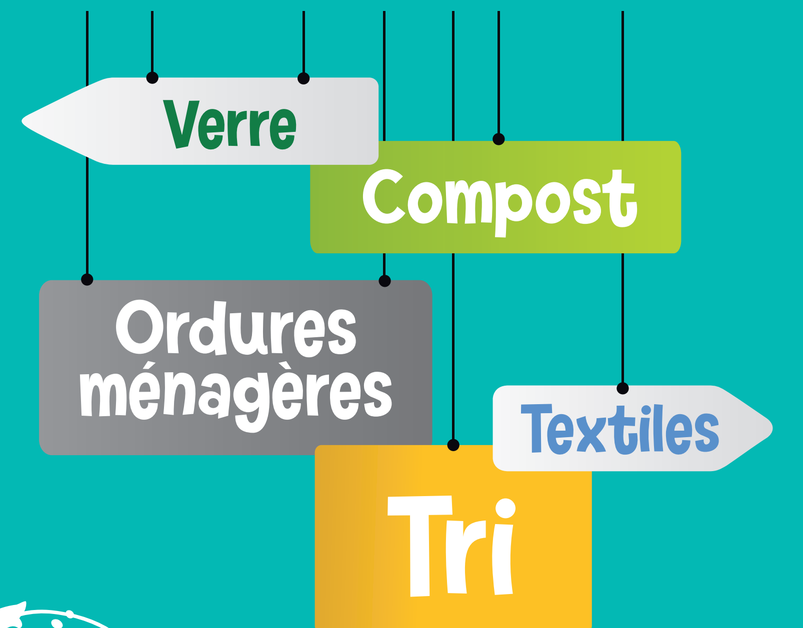
ENVIRONNEMENT

GESTION DES DÉCHETS

CONCARNEAU | ELLIANT | MELGVEN | NÉVEZ | PONT-AVEN | ROSPORDEN
SAINT-YVI | TOURC'H | TRÉGUNC

Suivons le guide !

TRI ET PRÉVENTION DES DÉCHETS



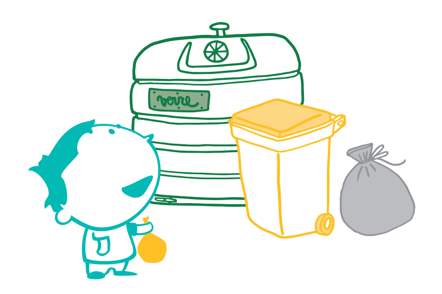


www.concarneau-cornouaille.fr



Suivons le guide !

TRI ET PRÉVENTION DES DÉCHETS





Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) assure la collecte des déchets recyclables, du verre et des ordures ménagères.

Le recyclage des emballages ménagers permet d'économiser des matières premières, de diminuer le volume des déchets à incinérer et de créer des emplois locaux au centre de tri notamment. Cependant n'oublions pas que « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Au niveau national, la loi portant engagement pour l'environnement dite Grenelle 2 a fixé un objectif de réduction de la production de déchets de 7 % en 5 ans. Pour atteindre cet objectif, CCA est engagée depuis juillet 2011 dans un Programme Local de Prévention des déchets en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

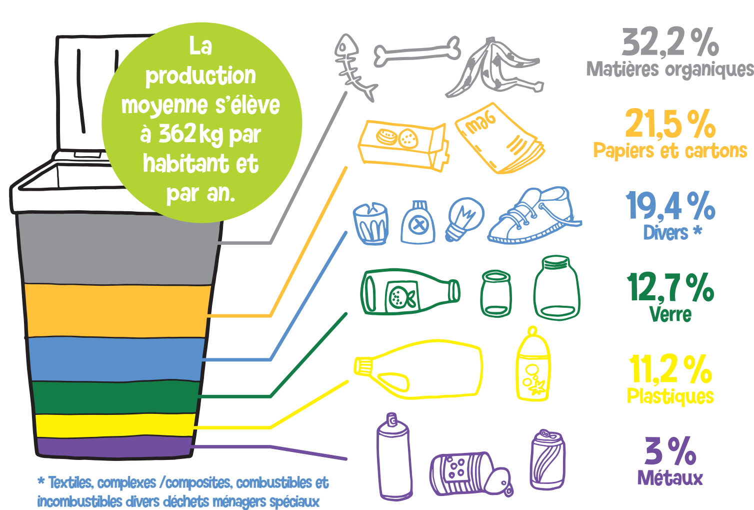
Le guide Info'déchets et prévention de CCA doit permettre aux habitants de mieux trier et d'apprendre à réduire leur production de déchets.

Sommaire

J'apprends à bien trier



Composition d'une poubelle



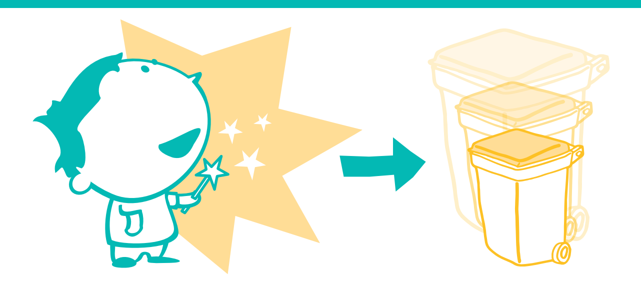
À la maison je ne jette pas tout dans la même poubelle. Pour valoriser les déchets et les recycler il est nécessaire, au préalable, de les séparer :



Les collectes ont lieu de 5h20 à 19h30. Pour éviter l'encombrement des trottoirs et les pollutions visuelles, les conteneurs individuels et les sacs jaunes doivent être sortis la veille du jour de collecte et rentrés dès que possible.

Retrouvez le calendrier de collecte de votre commune sur le site Internet de CCA www.concarneau-cornouaille.fr.

Je réduis, c'est mon défi !



La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans ! En 2012, CCA a organisé une opération « Foyers témoins » pour tester des gestes de prévention et évaluer leur impact sur la production de déchets.

22 foyers de CCA avaient accepté de peser leurs déchets pendant trois mois et choisi des gestes simples pour tenter de réduire leur production. Au final, ils avaient réduit en moyenne de 7 kg leur production mensuelle! La pratique du compostage est celle qui permet de réduire le plus sa production de déchets mais il existe d'autres gestes simples pour alléger vos poubelles.

Vous aussi, relevez le défi !



Je pose un stop-pub !

Chaque année nous recevons environ **35 kg** de publicité non adressée par foyer. Si vous ne les lisez pas, vous pouvez afficher un stop-pub sur votre boîte aux lettres ! Disponible dans les mairies et auprès de CCA.



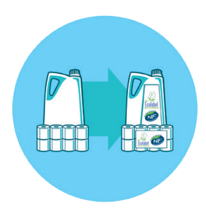
J'achète d'occasion, j'emprunte, je loue.

Pourquoi acheter neufs des objets qui ne vous serviront que peu de fois ? On peut désormais acheter de nombreux outils d'occasion ou bien les louer pour une courte durée.



Je donne, je troque, je vends.

Ce n'est pas parce qu'un objet, un appareil ou un produit ne nous est plus utile qu'il est à jeter. Nous pouvons prolonger sa vie en le remettant dans le circuit de la consommation ou à une association caritative.



J'utilise des produits écolabélisés.

L'écolabel européen ou la marque NF Environnement, nous garantissent la qualité des produits et leur moindre impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Repérez ces deux logos :





Je limite mes impressions.

Au bureau comme à la maison, n'imprimez que les documents qui vous sont utiles.

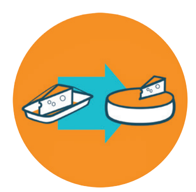


Je limite les emballages.



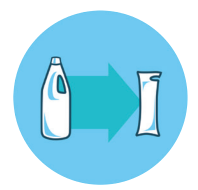
Je préfère les cabas et paniers pour les courses.

Un sac jetable n'est utilisé en moyenne qu'une vingtaine de minutes...



J'achète à la coupe, au détail ou en vrac.

Il y a de nombreuses manières d'éviter certains emballages tout en payant souvent moins cher.



Je préfère les produits concentrés ou les écorecharges.

Source : ADEME

En savoir plus : http://www.reduisonsnosdechets.fr/

Je dis stop au gaspillage alimentaire !



Chaque Français jette en moyenne 20 kg de nourriture par an à la poubelle ! 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, fruits et légumes abîmés...

En adoptant les bons gestes, chacun peut agir au quotidien pour éviter le gaspillage alimentaire.

J'adopte les bons gestes



Pour mes courses :

- Je fais le point sur ce qui reste dans mon réfrigérateur et une liste des achats nécessaires.
- En magasin attention aux produits vendus en lots. Aurai-je le temps de manger tout cela ?
- Je vérifie bien les dates de péremption.
- Je limite les emballages.
- Je préfère les cabas et paniers pour les courses. Un sac jetable n'est utilisé en moyenne qu'une vingtaine de minutes...

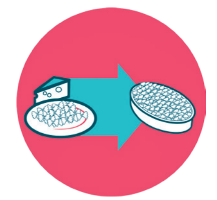


- Je préfère les produits concentrés ou les écorecharges.
- J'achète à la coupe, au détail ou en vrac. Il y a de nombreuses manières d'éviter certains emballages tout en payant souvent moins cher.



Dans mon réfrigérateur :

- Je couvre avec un film alimentaire les restes de repas.
- Je range mes courses au bon endroit.
- Je mets les produits avec une date limite de consommation proche en avant.



Dans ma cuisine :

- J'apprends à cuisiner les restes : un hachis avec mon reste de pot au feu, du pain perdu avec le pain sec, une soupe aux fanes de carottes...

Source : ADEME



DLC, DLUO kesaco ?

Faites la différence entre DLC (Date Limite de Consommation) et DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) grâce à ce tableau explicatif.

	MENTION SUR L'ÉTIQUETTE	SIGNIFICATION
Date Limite de Consommation (DLC) Denrées très périssables (viandes, poissons, œufs, produits laitiers)	**« À consommer jusqu'au »** accompagnée du jour et du mois	Au-delà de la date indiquée, le produit ne peut plus être vendu ni consommé, car il pourrait provoquer une intoxication alimentaire.
Date Limite d'Utilisation Optimale (DLUO) Denrées moyennement périssables Elle informe le consommateur sur le délai au-delà duquel les qualités gustatives et nutritionnelles du produit peuvent s'altérer.	**« À consommer de préférence avant le »** accompagnée du jour et du mois *Ex : « À consommer de préférence avant le 18-02 ».*	La durabilité du produit est inférieure à 3 mois.
	Du mois et de l'année *Ex : « À consommer de préférence avant fin mai 2012 ».*	La durabilité du produit est comprise entre 3 et 18 mois.
	De l'année *Ex : « À consommer de préférence avant fin 2013 ».*	La durabilité du produit est supérieure à 18 mois.

Source : ADEME

En savoir plus : http://alimentation.gouv.fr/stop-au-gaspillage-alimentaire

Je composte, c'est ma nature !

En compostant nos déchets organiques, nous pouvons alléger notre poubelle de 40 kg de déchets par an et par personne !

En tas ou en composteurs, le compostage de vos déchets de cuisine ou de jardin vous permettra d'obtenir un amendement gratuit et de qualité pour vos plantations !



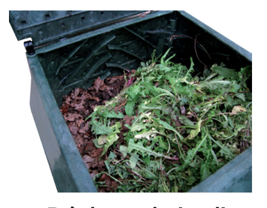
Je mets dans mon compost

Plutôt que d'aller en déchèterie, il existe de nombreuses alternatives pour réutiliser *in situ* les déchets du jardin :

- Je composte les feuilles mortes, les mauvaises herbes, les tontes de pelouses.
- Je broie les tailles de haie et les utilise ensuite en paillis.
- J'utilise en paillis les feuilles mortes et les tontes d'herbes séchées.



Déchets de cuisine : *restes de repas, épluchures, coquilles d'œufs, marc et filtres à café, fruits et légumes abîmés, essuie-tout, mouchoirs en papier, restes de pain...*



Déchets du jardin : *tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles de haie, mauvaises herbes, sciure et copeaux...*





Équipez-vous !

CCA propose des composteurs à tarifs préférentiels.
En bois ou en plastique,
300 ou 600 litres.

Réservation : 02 98 50 50 17 ou dechets@concarneaucornouaille.fr

Compostage, mode d'emploi

1 Installer son composteur sur de la terre nue et y déposer des déchets variés de cuisine et de jardin.

2 Les « petites bêtes » du compost : bactéries, champignons, lombrics, cloportes se nourrissent de vos déchets, ils ont besoin d'eau et d'air pour travailler efficacement !

3 Contrôler l'humidité, ni trop sec, ni trop humide.

4 Brasser régulièrement son compost avec une griffe ou une fourche pour l'aérer.

5 Au bout de 12 à 18 mois vous obtiendrez votre compost mûr, Un excellent amendement pour votre jardin ou vos plantes en pots.

Le compostage en pied d'immeuble

CCA et l'association CoCiCo ont mis en place des composteurs collectifs dans le quartier de Kerandon à Concarneau.

Si vous êtes intéressés pour mettre en place le compostage collectif dans votre immeuble, n'hésitez pas à contacter CCA au **02 98 50 50 17**.



Je trie, c'est mon réflexe !

Des sacs ou des bacs jaunes sont à la disposition des usagers pour le dépôt de leurs emballages ménagers recyclables et le papier. Les sacs jaunes sont disponibles dans les mairies ou auprès de CCA. Ils doivent être sortis la veille du jour de collecte.



Dans mon sac ou bac jaune :



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages métalliques :
conserves,canettes, bombes aérosols...



Cartons et cartonnettes, briques alimentaires



Papiers :
journaux, magazines, prospectus, publicités, enveloppes, courriers...



Les interdits :
Papiers peints, papiers cadeaux, papiers gras ou souillés, papiers essuie-tout, pots, barquettes, films et sacs plastiques, le polystyrène...

Que devient mon sac jaune ?



En savoir plus : Le guide pour bien trier
http://www.ecoemballages.fr/accueil-portail/le-tri-selectif/

Dans ma poubelle ordures ménagères

➔ Dans mon sac poubelle :



Emballages plastiques non recyclables :
pots de yaourt, barquettes, sacs et films en plastiques, couverts en plastique...



Cartons et papiers non recyclables :
cartons de pizza sales, papiers cadeau, papiers peint, papiers essuie-tout, vaisselles en carton...



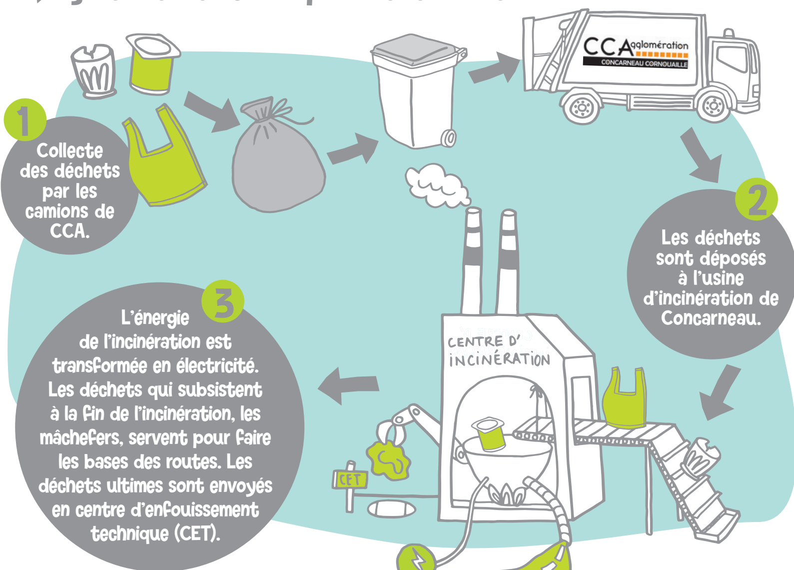
Autres objets et déchets non recyclables :
couches, barquettes en polystyrène...



Vaisselles et verres cassés



➔ Que devient ma poubelle noire ?



En savoir plus : Le guide pour bien trier
http://www.ecoemballages.fr/accueil-portail/le-tri-selectif/

Je recycle le verre à 100 % !

Le verre est un matériau millénaire et recyclable à l'infini ! Il est donc important de déposer les emballages en verre dans les colonnes à verre pour qu'il intègre le circuit de recyclage.

➜ Je dépose dans les colonnes à verre :



Bouteilles, bocaux, pots et flacons
sans couvercle ni bouchon

➜ Que deviennent mes emballages en verre ?



En savoir plus : Le guide pour bien trier
http://www.ecoemballages.fr/accueil-portail/le-tri-selectif/

Je réutilise, c'est mon style !

Chaque année, un Français achète environ 12 kg de vêtements et en jette près de 6 ! Ne les jetez pas dans votre poubelle, déposez-les dans une des bornes textiles du territoire ils seront donnés, vendus ou transformés en matériau isolant Métisse®.

Je dépose dans les bornes textiles :



Vos textiles, vêtements, chaussures ou maroquinerie réutilisables ou non, **en sacs fermés**

Qu'est-ce que Métisse® ?

Métisse®, conçu à partir de vêtements majoritairement en coton, est une gamme d'isolation thermique et acoustique pour le bâtiment. Une fois triés selon leurs matières, les textiles non ré-employables en l'état sont défibrés puis transformés pour constituer des laines d'isolation performantes et de haute qualité.

En savoir plus : http://www.ecotlc.fr/

Je répare et ça repart !

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Chaque habitant jette en moyenne entre 16 et 20 kg de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) en une année. Un entretien régulier permet de prolonger leur vie. Souvent, il ne s'agit que de changer un joint, une courroie ou un fusible que les commerces de pièces détachées peuvent nous fournir. Pensez également aux artisans-réparateurs qui n'ont pas disparu !

Source ADEME



Magasins d'électroménager, ils ont l'obligation de reprendre votre ancien appareil en cas de nouvel achat, c'est le principe du « un pour un »

Déchèterie, si vous n'achetez pas de nouvel équipement

En savoir plus : http://www.eco-systemes.fr/

Je fais attention aux déchets dangereux !

Les déchets dangereux doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit des piles, accumulateurs et batteries, des solvants et des pesticides, des peintures et produits de bricolage, de l'huile de vidange usagée, de l'amiante-ciment, etc. Ces déchets font l'objet d'une récupération spécifique et, selon les cas d'un recyclage ou d'une destruction dans des conditions rigoureuses.



Déchets d'Activité et de Soins à Risques Infectieux (DASRI)



Déchèterie

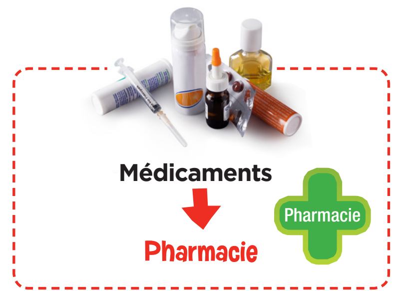
Le dépôt est gratuit et concerne uniquement les particuliers



Piles

Déchèterie ou bornes COREPIL dans les mairies, les écoles, les commerces





Médicaments

Pharmacie

Solvant, produits phyto, colle résine, peinture, huile de vidange, batteries de voiture, acide, ammoniaque, soude, radiographies





Déchèterie



Déchèterie et bornes spécifiques en magasin

Les néons et les ampoules « basse consommation »
car ils contiennent
des produits toxiques.

Amiante



Déchèterie

Se renseigner auprès de VALCOR pour connaître les jours de collecte 02 98 50 50 14

Je fréquente les déchèteries

Vous souhaitez vous débarrasser d'objets hors d'usage ou à l'occasion de travaux ou d'un déménagement ? Ayez le réflexe déchèterie !

Les particuliers y apportent l'équivalent d'environ 375 kg de déchets par personne et par an *(chiffre Valcor 2012)*. Pensez à pré-trier vos déchets avant votre venue à la déchèterie, vous gagnerez du temps lors du déchargement.

Je dépose en déchèterie



Les dépôts en déchèteries sont limités à 2 m³. Ils sont gratuits pour les particuliers. Les dépôts des professionnels sont facturés selon une tarification votée annuellement.

- **Gravats inertes :** *terre, caillou, béton sans ferraille...*
- **Ferraille**
- **Bois**
- **Déchets verts**
- **Incinérables**
- **Encombrants non incinérables**
- **Cartons pliés**
- **Déchets dangereux**

Les déchèteries du territoire

Concarneau : Zone Artisanale de Kersalé

Elliant : Zone Artisanale de Kerambars, route de Quimper

Trégunc : Kerouannec Vihan, route de Pont-Aven

Contact Valcor : 02 98 50 50 14



Horaires d'hiver du 2 novembre au 31 mars :
du lundi au samedi de 9h30 à 11h50
et de 13h30 à 17h20
(sauf Elliant fermée le mardi)

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre :
du lundi au samedi de 9h à 11h50
et de 13h30 à 17h50
(sauf Elliant fermée le mardi)

Je donne une seconde vie à mes déchets



Je peux aussi détourner et réemployer nombre d'objets qui ont fini d'être utilisés dans leur fonction première. Il est également possible de les donner à des associations caritatives, de les vendre sur Internet ou dans des trocs et puces.

Pratique

- Pour connaître le jour de collecte de votre quartier, la colonne à verre ou la borne textiles la plus proche de chez vous, consultez la carto du site Internet **http://carto.concarneaucornouaille.fr/**

- Les calendriers de collecte des déchets ménagers sont disponibles en mairie et sur le site **www.concarneau-cornouaille.fr**

Mémento

- Mes jours de collectes :

Ordures ménagères

- [ ] Lundi
- [ ] Mardi
- [ ] Mercredi
- [ ] Jeudi
- [ ] Vendredi

Tri sélectif

- [ ] Lundi
- [ ] Mardi
- [ ] Mercredi
- [ ] Jeudi
- [ ] Vendredi

La colonne à verre la plus proche de chez moi :

____

____

____

Crédit photo : Thinkstock



Nous contacter

Allégeons nos poubelles

Service Info'déchets CCA
Centre technique communautaire
31 rue Neuve • Le Poteau Vert
29900 Concarneau
Tél. 02 98 50 50 17 • Fax : 02 98 60 65 42
Mail : dechets@concarneaucornouaille.fr

www.concarneau-cornouaille.fr







